

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
Séance du 3 Avril 2014**

Le **3 Avril 2014**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : BELLOY Karine, DOIDY Mohany, GITTON Christelle,

MM : LE QUÉRÉ Aymeric, LÉBOUC Sylvain, LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Secrétaire de séance : Mme DOIDY Mohany

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la demande de délibération pour décision modificative du budget afin de pouvoir solder les factures du prestataire informatique
Le conseil ayant accepté à l'unanimité, ce point est mis à l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 28 mars 2014, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé deux délégués au S.I.A.E.P. DE LA GÂTINE.

Se porte candidat :

Monsieur PIGOREAU Gérard, conseiller municipal,

Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au S.I.A.E.P. de la Gâtine :

Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint, 4 Impasse de la Mairie demeurant 37110 Morand

Monsieur PIGOREAU Gérard, conseiller municipal, demeurant Bel Air 37110 Morand

2. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE DU CASTELRENAUDAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé deux délégués titulaires et un délégué suppléant au Syndicat de Ramassage Scolaire.

Se porte candidat :

Délégués titulaires : Messieurs MARTINEAU Jack, 1er adjoint et SÉNÉCHAUD Lucien, Conseiller Municipal

Délégué suppléant : Madame DOIDY Mohany, Conseillère Municipale

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au Syndicat de Ramassage Scolaire :

Délégués titulaires :

Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint, demeurant Le Souci 37110 Morand

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal, 8 route de Château Renault 37110 Morand

Délégué suppléant :

Madame DOIDY, conseillère municipale, demeurant 2 rue des Garennes 37110 Morand

3. DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé deux délégués représentant la commune et deux délégués représentant la Chambre d'Agriculture à l'Association Foncière de Remembrement.

Se porte candidat pour la commune :
Monsieur PIGOREAU Gérard, conseiller municipal,
Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués à l'Association Foncière de Remembrement pour la commune :

Monsieur PIGOREAU Gérard, conseiller municipal, demeurant Bel Air 37110 Morand
Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal, demeurant 8 route de Château-Renault 37110 Morand

Monsieur DENIAU Joël, Maire, sera membre de droit

4. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVOM.

Se porte candidat :

Délégué titulaire : Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint et Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint

Déléguée suppléante : Madame BELLOY Karine, conseillère Municipale

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégué au SIVOM :

Délégués titulaires :

Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint, demeurant Le Souci 37110 Morand

Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint, demeurant 4 Impasse de la Mairie 37110 MORAND

Déléguée suppléante :

Madame BELLOY Karine, conseillère Municipale, demeurant 2 rue du Marchais 37110 Morand

5. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU S.I.E.I.L.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant au S.I.E.I.L.

Se porte candidat :

Délégué titulaire : Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal

Délégué suppléant : Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au S.I.E.I.L. :

Délégué titulaire :

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal, demeurant 8 route de Château Renault 37110 Morand

Délégué suppléant :

Monsieur MARTINEAU, conseiller municipal, demeurant Le Souci 37110 Morand

6. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SATESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant au SATESE

Se porte candidat :

Délégué titulaire : Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint

Délégué suppléant : Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au SATESE :

Délégué titulaire :

Monsieur LOISEAU Gérard, 2ème adjoint 4 Impasse de la Mairie 37110 Morand

Délégué suppléant :

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal demeurant 8 route de Château-Renault 37110 Morand

7. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU PAYS LOIRE TOURAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé deux délégués au SYNDICAT DU PAYS LOIRE TOURAIN

Se porte candidat :

Délégué titulaire

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal,

Délégué suppléant

Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au SYNDICAT DU PAYS LOIRE TOURAINE

Délégué titulaire

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien, conseiller municipal, demeurant 8 route de Château-Renault 37110 Morand

Délégué suppléant

Monsieur MARTINEAU Jack, 1er adjoint, demeurant le Souci 37110 MORAND

8. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE TENNIS DE MORAND

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être nommé quatre délégués titulaires au Syndicat de Tennis de Morand.

Se porte candidat :

Monsieur LÉBOUC Sylvain, conseiller municipal

Monsieur LE QUERE Aymeric, conseiller municipal

Monsieur LÉGER Laurent, Conseiller Municipal

Madame GITTON Christelle, conseillère municipale

Le conseil municipal à l'unanimité nomme comme délégués au Syndicat de Tennis de Morand :

Monsieur LÉBOUC Sylvain, conseiller municipal, demeurant 2 rue du 8 mai 1945 37110 Morand

Monsieur LE QUERE Aymeric, conseiller municipal demeurant 34 rue du Marchais 37110 Morand

Monsieur LÉGER Laurent, Conseiller Municipal demeurant 11 Lotissement le Bourg Fleuri 37110 Morand

Madame GITTON Christelle, conseillère municipale demeurant Le Charme 37110 Morand

9. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de nommer un correspondant défense. Se porte candidat :

Monsieur LÉBOUC Sylvain, conseiller municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et nomme comme correspondant défense :

Monsieur LÉBOUC Sylvain, conseiller municipal, demeurant 2 rue du 8 mai 1945 37110 Morand

10. CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création des commissions communales suivantes :

1° VOIRIE COMMUNALE : 6 membres

Monsieur DENIAU Joël

Monsieur MARTINEAU Jack

Monsieur LOISEAU Gérard

Monsieur PIGOREAU Gérard

Monsieur SÉNÉCHAUD Lucien

Madame GITTON Christelle

2° BÂTIMENTS ET URBANISME : 6 membres

Monsieur DENIAU Joël

Monsieur MARTINEAU Jack

Monsieur LOISEAU Gérard

Monsieur LÉBOUC sylvain

Monsieur LE QUERE Aymeric

Monsieur PIGOREAU Gérard

3° C.C.A.S. : 8 membres

- 4 membres du conseil

Madame BELLOY Karine

Madame DOIDY Mohany

Madame GITTON Christelle

Monsieur LÉBOUC Sylvain

- 4 membres hors conseil

Madame VERGEON Nicole

Madame CHAUVIN Anne-Marie

Madame LEFEBVRE Christiane

Madame EUZENOT Odette

4° ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS : 5 membres

Monsieur DENIAU Joël

Monsieur MARTINEAU Jack

Monsieur LOISEAU Jack

Monsieur LÉGER Laurent

Monsieur LE QUERE Aymeric

5° COMMISSIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (CANTINE - GARDERIE) : 3 membres

Monsieur DENIAU Joël

Madame GITTON Christelle

Madame BELLOY Karine

6° SUIVI DE LA SALLE COMMUNALE : 2 membres

Monsieur LÉBOUC Sylvain

Monsieur LOISEAU Gérard

11. FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et de pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Siège à pourvoir : 3

Voix

LOISEAU Gérard : 11

SÉNÉCHAUD Lucien 11

MARTINEAU Jack 11

Proclame élus les membres titulaires suivants :

LOISEAU Gérard

SÉNÉCHAUD Lucien
MARTINEAU Jack

Membres suppléants

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Siège à pourvoir : 3

Voix

LEGER Laurent : 11

PIGOREAU Gérard : 11

GITTON Christelle : 11

Proclame élus les membres suppléants suivants :

LEGER Laurent

PIGOREAU Gérard

GITTON Christelle

12. STATUTS DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DU CASTELRENAUDAIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les statuts modifiés du Syndicat de Transport scolaire du Castelrenaudais incluant la nouvelle compétence « Transport périscolaire le mercredi midi vers les ALSH » approuvée par les membres lors du conseil syndical du 27 février 2014.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des statuts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat de Transport Scolaire du Castelrenaudais (joint à ce dossier).

13. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR PRESTATION INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget 2014, il a été omis la prise en charge le droit d'utilisation et la cession des logiciels du prestataire informatique SEGILOG. Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer afin d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des factures correspondantes.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la décision modificative du budget suivante :

SECTION	COMPTE	LIBELLÉ	MONTANT
Investissement	020	Dépenses imprévues	-2 000,00 €
investissement	2051	Cessions et droits similaires	+2 000,00 €

A Morand, le 10 avril 2014

Monsieur le Maire
Joël DENIAU